

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 OCTOBRE 2024

Le vingt-neuf octobre deux mille vingt-quatre, à 19 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Mélanie AYISSI-DUBOULOZ (Vice-Présidente).

Présents : Mélanie AYISSI-DUBOULOZ (Vice-Présidente), Céline PRUD'HOMME, Sandrine RUCHE (élues), Manuel MUNOZ, Catherine PERRET, Liliane SAPPEY (nommés).

Excusés : Isabelle ASNI-DUCHÊNE (Présidente) (pouvoir à Mélanie AYISSI-DUBOULOZ), Vanessa MESSAMER, Frédéric RIMET (élus), Edwige NONNE (pouvoir à Céline PRUD'HOMME), Martine TURPIN (pouvoir à Catherine PERRET) (nommées).

Secrétaire de séance : Sandrine RUCHE.

Date de convocation : 24 octobre 2024.

Le quorum étant atteint la séance débute à 19h00.

ORDRE DU JOUR

- Validation du compte-rendu du 12 septembre 2024
- Sortie des Anthychoises – Délibération participation financière des participantes
- Demande d'aide financière
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 SEPTEMBRE 2024

Le procès verbal a été approuvé à l'unanimité.

SORTIE DES ANTHYCHOISES – DELIBERATION PARTICIPATION FINANCIERE DES PARTICIPANTES

Cette année, la sortie des Anthychoises est prévue le dimanche 1er décembre aux Thermes de Saint Gervais. Afin d'en informer davantage les habitantes d'Anthy, Mme Mélanie AYISSI-DUBOULOZ informe que des affiches seront installées prochainement sur les panneaux "sucette" de la commune. Le coût de cette sortie s'élève à 44,10 € par personne pour l'entrée aux Thermes de Saint-Gervais (pour une durée de trois heures) et à 30 € pour le repas dans un restaurant italien situé à 3 km des Thermes (un plat principal, dessert et boisson). La capacité du restaurant est de 52 places.

La vice-Présidente précise qu'un bus a été réservé auprès des autocars BORINI pour un montant de 750 € (moins cher que les autres prestataires contactés). Les inscriptions s'arrêteront à 55 personnes, nombre de fauteuils maximum assuré par la compagnie de bus.

Le départ en bus est prévu le dimanche 1^{er} décembre à 10h30 à l'Esplanade du Lac pour une arrivée au restaurant à 12h. Puis, direction les Thermes pour 3 heures de bains. Le retour est prévu aux alentours de 19 heures, départ de St Gervais à 17 heures 30.

Comme l'année passée, Mme AYISSI-DUBOULOZ propose qu'une participation financière de 20 euros soit demandée aux participantes. Le conseil d'administration, à l'unanimité, valide cette sortie et fixe le montant à 20 euros par personne.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

La Vice-Présidente expose une demande d'aide à propos d'une retraitée, Mme L., laquelle a cassé malencontreusement sa plaque de cuisson à induction. Elle s'est renseignée pour la remplacer et a présenté un devis de 248 euros du magasin « Boulanger » moins onéreux que celui d'un autre commerce qui s'élève à 500 euros. Mme L. a fourni un état de ses dépenses mensuelles de 500 euros, alors que sa retraite ne s'élève qu'à 1010 euros par mois. Il ne lui est donc pas possible de régler la somme de 248 € en une fois. C'est pourquoi elle demande au CCAS de lui avancer cette somme, qu'elle rembourserait à raison de 30 euros par mois, ou de l'aider en lui accordant une participation financière.

Mme Céline PRUD'HOMME propose de lui accorder un prêt de 248 € uniquement, sans participation financière du CCAS.

Après en avoir délibéré et sous réserve que les services de la Sous-Préfecture rende possible cette décision, le conseil d'administration, décide, à l'unanimité, d'accorder une avance financière de 248 euros à Mme L., d'effectuer le règlement de 248 euros directement sur le compte du magasin « Boulanger » et de demander à Mme L. d'effectuer un remboursement mensuel de 24,80 euros pendant 10 mois sur le compte du CCAS de la Mairie d'Anthy-sur-Léman, de sorte à rembourser intégralement le somme de 248 euros.

QUESTIONS DIVERSES

Il est discuté des préparatifs pour le repas des aînés du 16 novembre.


Mme AYISSI-DUBOULOZ annonce que l'animation musicale cette année sera assurée par Marie DUFOUR, guitariste et chanteuse, avec un répertoire des chansons des années 60 à nos jours. La durée de sa prestation sera de deux heures, avec une pause de 20 minutes au moment du dessert.

La décoration des tables sera assurée par les élèves de l'école d'Anthy. Pour le service, un appel à volontaires sera effectué par Mélanie auprès des classes de CM1 et CM2.

Il est rappelé que la prochaine réunion est fixée au jeudi 21 novembre à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

Le secrétaire de séance,
Sandrine RUCHE



La Vice-Présidente,
Mélanie AYISSI-DUBOULOZ

